

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 06/2023 du 06 mars 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE TBI POUR L'ACHAT D'UNE TABLE DE REUNION POUR LES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité de procéder à l'achat d'une table de réunion pour les Adjointes au Maire,

Vu la délibération N° 2023-02.17-07 du 17 février 2023 autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023,

Vu le devis de la société TBI du 17 février 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé avec effet au 27 février 2023 un marché de fournitures avec la société TBI de Ploërmel pour l'achat d'une table de réunion pour les Adjointes au Maire au prix de 698 euros 80 HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 07 mars 2023

Fait à Mohon le 06 mars 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

